

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GRASSE**

SEANCE DU JEUDI 10 JUIN 2021

**Délibération n°DL2021_097 : Budget de la Régie Service Public
d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Grasse - Approbation du compte
administratif 2020**

Date de la convocation : 02/06/2021

L'an deux mille vingt et un et le dix du mois de juin à quatorze heures, en application des articles L5211-1, L5211-2, L5211-6 et L5211-11 du Code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Palais des congrès, 22 cours Honoré Cresp à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 70

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Ali AMRANE, Pierre ASCHIERI, Marc BAZALGETTE, Philippe BONELLI, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Marie-Hélène CABRI-CLOUET, Stéphane CASSARINI, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Marie CHABAUD, Henri CHIRIS, Marc COMBE, Jean-Louis CONIL, Julie CREACH, Cyril DAUPHOUD, Jean-Marc DELIA, Nicolas DOYEN, Anne-Marie DUVAL, Gilbert EININGER, Paul EUZIERE, François FERRY, Annie FRECHE, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marc MACARIO, Christophe MARTELLO, Claude MASCARELLI, Roger MISSENTI, Sylvie MORLIERE, Robert NOVELLI, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Annie OGERO-MAIRE, Christian ORTEGA, Michèle PAGANIN, Pascal PELLEGRINO, Serge PERCHERON, Roland RAIBAUDI, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, François ROUSTAN, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Catherine SEGUIN, Claude SERRA, Martine ULBADI, Christian ZEDET.

REPRESENTÉ : David VARRONE représenté par Marie-Hélène CABRI-CLOUET (suppléante).

PROCURATIONS : Marie AMIRATI à Christian ZEDET, Claude BOMPAR à Jean-Marc DELIA, Aline BOURDAIRE à Claude MASCARELLI, Catherine BUTTY à Gilles RONDONI, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Valérie COPIN à Philippe BONELLI, Laurence COSTE à Nicole NUTINI, Yves FUNEL à Ismaël OGEZ, Jean-Paul HENRY à Jean-Marc DELIA, Pauline LAUNAY à Marino CASSEZ, Christophe MOREL à Dominique BOURRET, Florence SIMON à Jérôme VIAUD, Alain YBERT à Julie CREACH. Pascal PELLEGRINO à François ROUSTAN jusqu'à la délibération n°108, Christian ORTEGA à Robert NOVELLI à partir de la délibération n°114.

ARRIVÉ EN COURS DE SEANCE : Pascal PELLEGRINO à partir de la délibération n°109.

PARTIS EN COURS DE SEANCE : Christian ORTEGA après la délibération n°113, Stéphane CASSARINI après la délibération n°115, Christian ZEDET après la délibération n°124.

ABSENTS : Pierre BORNET, Murièle CHABERT, Gérard DELHOMEZ, Odile DESPLANQUES, Jean-Marc GARNIER, Karine GIGODOT, Patrick ISNARD, Brigitte LUCAS.

A ÉTÉ DESIGNÉ SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI

CONSEIL DE COMMUNAUTE	DELIBERATION
DU 10 JUIN 2021	N°DL2021_097
RAPPORTEUR : Jean-Marc DELIA	
FINANCES	
Budget de la Régie Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Grasse - Approbation du compte administratif 2020	
<u>SYNTHESE</u>	
Il est proposé au conseil de communauté d'approuver le compte administratif 2020 du budget de la régie SPANC de GRASSE de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.	

Monsieur le Premier vice-président expose au conseil de communauté :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction codificatrice M49 ;

Vu le compte de gestion établi par Monsieur le Comptable public de Grasse ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances qui s'est tenue le 09 juin 2021 ;

Le compte administratif du budget de la régie SPANC de GRASSE de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour l'exercice 2020 a été arrêté au 31 décembre 2020.

Ce compte administratif se présente en concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Comptable public de Grasse, receveur de la collectivité, et ses résultats en euros sont les suivants :

	Section investissement	Section fonctionnement
RECETTES		
Titres recettes émis	8 370,00	68 267,27
DEPENSES		
Mandats émis	0,00	73 621,77
Résultat de l'exercice		
Excédent	8 370,00	
Déficit		-5 354,50

	<i>Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2019)</i>	<i>Part affectée à l'investis-sement</i>	<i>Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire</i>	<i>Résultat de l'exercice 2020</i>	<i>Résultat de clôture 2020</i>
<i>Investissement</i>				8 370,00	8 370,00
<i>Fonctionnement</i>				-5 354,50	-5 354,50
<i>Total</i>				3 015,50	3 015,50

Conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président quitte l'assemblée au moment du vote de la présente délibération.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DELIBERER** sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA, Premier vice-président ;
- **D'ARRETER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement de la manière suivante :

	Section investissement	Section fonctionnement
RECETTES		
Titres recettes émis	8 370,00	68 267,27
DEPENSES		
Mandats émis	0,00	73 621,77
Résultat de l'exercice		
Excédent	8 370,00	
Déficit		-5 354,50

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2019)	Part affectée à l'investis- sement	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement				8 370,00	8 370,00
Fonctionnement				-5 354,50	-5 354,50
Total				3 015,50	3 015,50

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du budget de la Régie Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Grasse selon le document joint en annexe ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse Municipale.

Fait à Grasse, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture et publié le

21 JUIN 2021

Le Président



Jérôme VIAUD
Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

